

# Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la « gouvernance » en question

**Appel d'offres du Programme « Environnement, Vie et Sociétés » du CNRS  
Comité « Sociétés, environnement et développement durable » (SEDD)**

## Préambule

Suite à plus d'un siècle de croissance démographique, d'augmentation du niveau de vie dans une grande partie du monde et de consommation accrue d'espace, d'énergie et de ressources naturelles, l'évolution des modes de vie a conduit à des modifications drastiques des milieux et des territoires. De plus, les interactions continues et complexes des sociétés et de leur environnement ont produit récemment et continuent de produire des changements d'ordre global, et non plus seulement régional ou local. Dès lors, la question des risques induits par ces évolutions revêt une acuité croissante, d'autant plus que l'accès à l'information est largement facilité par le développement rapide des nouvelles technologies d'information et de communication. La gestion des territoires et de l'environnement doit désormais articuler plusieurs échelles d'espaces de débat et de systèmes de décision, du local au global, en passant par le régional, le national et l'europpéen.

Ces transformations profondes influent fortement sur la dynamique des relations qui se nouent entre chercheurs, experts, citoyens, personnels administratifs et politiques, « décideurs » du monde économique, etc. La problématique du « développement durable », par exemple, en appelant à une mobilisation générale, tant des acteurs privés que de ceux de la décision publique, tend à mettre en lumière les insuffisances des mécanismes de fonctionnement démocratique. Depuis quelques années, le concept anglo-saxon de « gouvernance » est souvent mis en avant pour illustrer une évolution souhaitable des modalités de l'action publique, marquée notamment par une redéfinition des rôles respectifs de l'État et des institutions publiques, d'un côté, et du secteur privé et de la société civile, de l'autre, visant à l'instauration de procédures nouvelles de concertation et de participation. La pertinence de ce nouveau « modèle » est discutée à toutes les échelles, du local au global.

À cet égard, le champ de l'environnement, qui donne lieu à maintes expérimentations et innovations, joue un peu un rôle de « laboratoire » socio-politique. Dans ce domaine, il ne s'agit pas seulement de réformer ou d'ajuster des techniques de gestion déjà existantes, mais de répondre au mieux, par des choix démocratiquement débattus, à des situations environnementales complexes, mêlant, d'une part, des dimensions naturelles et des dimensions sociales et impliquant, d'autre part, l'actuel et le futur de situations héritées et investies d'un passé, ce qui oblige à mobi-

liser et à articuler divers types de savoirs et de compétences.

Cet appel d'offres s'inscrit dans une problématique interdisciplinaire à la confluence des sciences de la nature et des sciences de l'homme et de la société. La notion d'anthroposystème, système complexe et objet hybride, né de relations dialectiques entre sociétés et milieux, conduit à aborder les individus et leurs comportements sociaux comme partie intégrante des systèmes « naturels » dans lesquels se déroulent les activités humaines. Ceci implique une réflexion renouvelée autour de l'idée de « gouvernance », dépassant largement les sphères de la science politique dans lesquelles elle était jusqu'alors cantonnée. Outre que d'autres sciences sociales sont concernées par les questions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des modes de gestion et des politiques dans le domaine de l'environnement, il faut aussi tenir compte de la volonté croissante des sciences de la nature en la matière. Les chercheurs en écologie, mais aussi en hydrologie, en chimie, etc. montrent une tendance générale à justifier leurs travaux par des considérations environnementales et nombre d'entre eux s'engagent comme experts auprès des décideurs. Les savoirs écologiques, hydrologiques, etc. acquis et à acquérir, sont reformulés en termes d'action et les bases d'une véritable ingénierie des systèmes naturels se mettent actuellement en place, à travers notamment la manipulation d'organismes, de communautés vivantes ou d'écosystèmes. On voit aussi s'affirmer, par ailleurs, une « écologie industrielle » qui se dit prête à relever le défi auquel les pouvoirs publics et les entreprises doivent faire face en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions. Des perceptions multiples d'une même réalité vont alors s'affronter, aussi bien fondées sur les savoirs « traditionnels » des populations que sur les savoirs « scientifiques » des experts et des ingénieurs, sur les habitudes acquises des industriels, des responsables politiques et des administrations, et l'interprétation par chacun des dynamiques et des évolutions environnementales.

## Thèmes et questions de recherche

Cet appel d'offres sollicite l'ensemble de la communauté scientifique et l'incite à saisir, dans leur complexité naturelle, sociale, économique, culturelle, technologique, etc., les transformations affectant la manière de penser et de gérer les milieux, et plus généralement l'environnement, à tous les niveaux territoriaux. La complexité des questions soulevées peut don-

ner lieu à un grand nombre d'approches. L'objectif ici est de respecter le caractère interdisciplinaire de la problématique énoncée quel que soit l'angle d'attaque disciplinaire. Des axes de recherche sont proposés à titre de pistes, mais n'excluent pas d'autres voies. Les questions de recherche peuvent être posées à tous niveaux, local, régional, national, européen, voire mondial. Elles concourent au développement de nouvelles réflexions méthodologiques et à l'élaboration de concepts innovants contribuant à la construction de problématiques de gestion des anthroposystèmes. Cependant, elles seront traitées d'abord à partir de situations concrètes et de territoires déterminés.

### **Communautés d'action, dynamiques sociales et milieux naturels**

Les problèmes d'environnement suscitent des conflits inévitables inhérents à la nature même des questions soulevées. Celles-ci émergent de situations où convergent les innovations techniques, les héritages dans le domaine des aménagements et des usages, les besoins en ressources et en espace, les traditions culturelles et sociales et les données et évolutions des milieux naturels.

Comment se construisent les « problèmes » d'environnement considérés ? Quelles sont les différentes représentations de l'environnement à l'œuvre dans les choix environnementaux et ce, en fonction de la société environnante, de ses modes de gestion et de l'état du milieu naturel ? Que résulte-t-il de la confrontation de la connaissance des aménagements passés, des conduites héritées, des savoirs locaux, et de l'évolution écologique souvent relativement rapide des milieux ? Qu'en est-il de la confrontation entre la connaissance vécue du milieu naturel, d'une part, et celle qui est véhiculée par l'expertise scientifique (ingénieurs ou chercheurs), d'autre part ? Quels comportements environnementaux innovants peut-on en attendre ? Quelles médiations favorables (groupes sociaux, associations, institutions, etc.) pourrait-on en espérer ?

Les sciences de la nature, en général, et l'écologie scientifique, en particulier, interviennent de plus en plus souvent sur la scène publique et procurent des arguments aux décideurs. Que signifie, dans ce cas, « gérer » et « modifier » la nature ? Selon quelles perceptions de la nature et des sociétés ? Dans l'intérêt de qui et pour quoi faire ? Comment les populations réagissent-elles à ces situations nouvelles où la « science » est convoquée ?

Les conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles se multiplient : quelles sont les conditions de leur émergence, leurs modes d'expression ? Quelles sont les logiques sociales et économiques revendiquées ? Quel est le rôle des usages dans la gestion de l'espace et de la nature ? Quelle est leur fonction dans la définition d'une identité individuelle et sociale ?

Dans quelle mesure le droit peut-il aider à - ou au contraire exacerber - la résolution des conflits d'usage ? Quels sont ses rôles et sa portée dans la régulation sociale des conflits environnementaux (médiation, définition des compétences) ? Autour de quelles catégories juridiques et par quelles procédures peut-on

mobiliser le droit lors de conflits d'usage (notion de « patrimoine », régulation des droits et devoirs intergénérationnels, etc.) ? Quel rôle y joue le droit international ou européen ? Comment ces catégories et ces procédures peuvent-elles s'articuler avec d'autres types d'instruments de politiques d'environnement, les instruments économiques notamment ?

### **Rationalités, savoirs et légitimation sociale des choix environnementaux**

La gestion de l'environnement au niveau des territoires est une véritable nébuleuse, tant les niveaux administratifs de compétence s'empilent que les échelles spatiales s'enchevêtrent. La question même de la « gouvernabilité » de l'environnement peut être posée, mais nous faisons ici le choix, à travers des exemples concrets, de focaliser l'analyse sur des pratiques.

Dans la pratique, comment se résout un problème d'environnement (l'exemple peut être pris à différents niveaux) ? Quels sont l'organisation et le fonctionnement des instances institutionnelles impliquées ? Quels sont les voies d'accès à la décision et le rôle des différentes sphères de pouvoirs (pouvoir politique, économique, juridique, scientifique, de la société civile, des corporations, etc.) ? L'analyse des voies d'accès et le pouvoir du secteur privé - des entreprises, notamment - dans les décisions publiques serait la bienvenue.

La communication et ses supports sont un facteur important de cohésion sociale : quels sont les modes d'accès à l'information et comment s'organise la participation conjointe des administrations, des collectivités, des populations concernées ? Quelle est l'accessibilité des différents acteurs et des citoyens à l'expertise écologique ? Quels enjeux sont inhérents à l'expertise écologique et quels usages en fait-on dans les choix ultimes ?

La transparence dans les choix environnementaux et les enjeux qu'elle représente sont peu analysés. La crainte des acteurs d'être désavoués l'emporte sur la clarté et la transparence devient un vœu récurrent qui ne fait pas recette. Des analyses de processus d'adhésion à des propositions de résolution seraient les bienvenues (rhétorique des enjeux, autorité des détenteurs de connaissances, relativité des choix, dialectique du risque, exercice du lobbying, etc.).

Quel rôle jouent les cadres et les instruments normatifs dans le succès ou l'échec de la gestion participative des choix environnementaux ? Quelle place peuvent y occuper les instruments et la rationalité économiques ? Quel rôle peuvent y jouer les éléments et instruments juridiques ? Comment résoudre d'éventuelles contradictions entre les aspirations à la liberté d'expression et à la participation, la grande diversité des acteurs et un souci d'efficacité ? La recherche d'instruments ou de politiques d'environnement « hybrides », jouant à la fois sur une rationalité administrative et une rationalité économique, offre-t-elle, dans le cas présent, des perspectives intéressantes ? Est-il besoin d'institutionnaliser la participation du citoyen et des différentes parties prenantes ou faut-il laisser la concertation se nouer dans des cadres flexibles, suivant les circonstances ? L'analyse d'exemples concrets serait bienvenue, tout comme une réflexion sur les enseignements à tirer de certaines

démarches conduites dans d'autres pays européens (comme les *foresights* britanniques ou les démarches participatives expérimentées par les pays nordiques) ou ailleurs.

### **Évolution et évaluation des pratiques de gestion de l'environnement**

Il serait intéressant de rendre compte de l'évolution des pratiques dans la gestion des choix environnementaux.

Quelle est la portée de nouvelles pratiques, nouveaux instruments, nouvelles institutions, etc., mis en place au titre de l'instauration d'une « gouvernance » ? S'agit-il dans les faits d'un habillage d'une tradition inchangée ? Peut-on y déceler une amorce de changement dans les processus de concertation ? Quels sont les facteurs susceptibles de produire des changements ou d'accélérer les évolutions (construction européenne, décentralisation, action et organisation des citoyens, conjoncture économique, etc) ? Quelle est la place des différentes cultures, entendues au sens large, dans ce processus ?

Quel est l'impact de l'intervention grandissante de l'ingénierie des systèmes naturels et de l'écologie industrielle dans les choix environnementaux ? En quoi les interventions de « l'ingénieur écologue » ou de « l'écologue industriel », pour les appeler ainsi, ont-elles un impact sur le processus de gestion des ressources, des milieux et des territoires ? Comment leurs prérogatives et compétences s'articulent-elles avec celles de l'ingénierie traditionnelle au service de l'État ou des entreprises privées ? Quelle place les entreprises privées ont-elles dans la diffusion de ces nouveaux savoirs et de ces nouvelles techniques d'ingénierie ?

Comment envisager le passage de l'ingénierie des systèmes naturels à la conception d'outils opérationnels de « gouvernance » ? Comment peut évoluer la philosophie aménagiste ? Doit-on élaborer un cadre réglementaire pour éviter tout dérapage social, éthique ou politique ? Quelle forme pourrait-il revêtir ? D'autres instruments (économiques, notamment) seraient-ils mieux adaptés ?

### **L'inscription des recherches dans un territoire**

En matière d'environnement, le territoire cristallise de nombreux enjeux dans la mesure où, la plupart du temps, il est le lieu d'observation ou d'expression d'un problème concret, un passage obligé dans le domaine de la gestion de l'environnement, et ce même s'il peut, par ailleurs, se décliner à d'autres échelles spatiales ou territoriales. Une problématique environnementale peut appeler une forme recomposée de territoire, non pas fondée sur une définition institutionnelle, mais sur un processus de mobilisation et de décisions défini dans un contexte écologique, économique, social, culturel. Chaque projet de recherche devra donc expliciter et justifier le contexte territorial à partir duquel il entend travailler.

La priorité sera donnée aux recherches envisagées à l'échelle d'une (ou plusieurs) des « zones ateliers de recherche en environnement » labellisées par le

« Programme Environnement, Vie et Sociétés » (PEVS) du CNRS (voir *encadré*). Il s'agit de privilégier les recherches qui viendront compléter, par une problématique de l'action publique et de l'exercice des citoyennetés en matière de gestion et de politique environnementale, celles lancées par ailleurs dans le cadre de ces « zones ateliers ». L'objectif est de favoriser le croisement et l'enrichissement des points de vue et des méthodes sur les mêmes objets territoriaux, afin d'en faire de véritables ateliers par la convergence des approches. Si des prises de contact avec des équipes labellisées sont évidemment les bienvenues, la sélection des programmes de recherche sera du seul ressort des comités scientifiques « Sociétés, environnement et développement durable » et « Écosystèmes et Environnement » du PEVS. Toutefois, les propositions de recherche non liées, pour l'instant, à une « zone atelier » ne sont pas exclues du présent appel d'offres.

#### **Les « zones ateliers » labellisées sont les suivantes :**

- Antarctique et subantarctique. Responsable : Pierre Jouventin. Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, UPR CNRS 9056, Montpellier, [jouventin@cefe.cnrs-mop.fr](mailto:jouventin@cefe.cnrs-mop.fr).
- Baie du Mont Saint-Michel. Responsables : Jean-Claude Lefeuvre, Eric Feunteun. UMR CNRS 6553, université de Rennes-1, [jean-claude.lefeuvre@univ-rennes1.fr](mailto:jean-claude.lefeuvre@univ-rennes1.fr) ; [Eric.Feunteun@univ-rennes1.fr](mailto:Eric.Feunteun@univ-rennes1.fr).
- Bassin de la Seine. Responsable : Gilles Billen. GDR 1874, Piren-Seine, UMR Sisyphe, université-Pierre et Marie Curie, Paris, [gbillen@biogeodis.jussieu.fr](mailto:gbillen@biogeodis.jussieu.fr).
- Plaine d'Alsace. Responsables : Lothaire Zilliox, Michèle Trémolières, Marie-Claude Lett. Ifare, Strasbourg, [zilliox@imf.u-strasbg.fr](mailto:zilliox@imf.u-strasbg.fr) ; [tremolieres@equinoxe.u-strasbg.fr](mailto:tremolieres@equinoxe.u-strasbg.fr) ; [lett@gem.u-strasbg.fr](mailto:lett@gem.u-strasbg.fr).
- Bassin versant de la Loire. Responsables : Manuel Garcin et Joëlle Burnouf. BRGM/ARN, Orléans et UMR 7041, Maison de l'archéologie et de l'éthnologie, université de Paris-1, [jburnouf@aol.com](mailto:jburnouf@aol.com) ; [mgarcin@brgm.fr](mailto:mgarcin@brgm.fr).
- Bassin du Rhône. Responsable : Jean-Paul Bravard. Université de Lyon-2 et UMR 5600 EVS, [Jean-Paul.Bravard@univ-lyon2.fr](mailto:Jean-Paul.Bravard@univ-lyon2.fr).
- Bretagne continentale. Responsable : Jacques Baudry, Philippe Mérot. Inra, SAD-Armorique, Rennes, [jbaudry@roazhon.inra.fr](mailto:jbaudry@roazhon.inra.fr) ; [Philippe.Merot@rennes.inra.fr](mailto:Philippe.Merot@rennes.inra.fr).
- Savanes d'Afrique de l'Ouest. Responsable : Luc Abbadie, Laboratoire d'écologie. CNRS/École normale supérieure Ulm, Paris, [abbadie@biologie.ens.fr](mailto:abbadie@biologie.ens.fr).
- Front pionnier Amazonien. Responsable : Michel Grimaldi. Inra, Rennes, [grimaldi@ns.ird.fr](mailto:grimaldi@ns.ird.fr) ; [grimaldi@amazon.com.br](mailto:grimaldi@amazon.com.br).
- Observatoire régional méditerranéen sur l'environnement (Orme). Responsable : Wolfgang Ludwig. Cefrem, UMR 5110 CNRS, université de Perpignan, [ludwig@univ-perp.fr](mailto:ludwig@univ-perp.fr).

## Les zones ateliers de recherche en environnement du PEVS <sup>1</sup>

Les « zones ateliers » actuellement labellisées par le PEVS sont des zones géographiques ayant une dimension régionale avec une certaine unité fonctionnelle (bassin versant, massif montagnard, ensemble forestier, etc.) Elles sont aussi définies en fonction des questionnements scientifiques impliquant des recherches à long terme sur les interactions sociétés/milieux. Elles doivent disposer de moyens techniques d'acquisition des connaissances, d'organisation et de traitement des données, ainsi que des centres de compétences nécessaires.

### Modalités de réponses à l'appel d'offres

Cet appel d'offres sollicite l'ensemble de la communauté scientifique. Il est ouvert à l'ensemble des organismes de recherche, à condition toutefois que les programmes de recherche proposés comportent une collaboration avec des laboratoires du CNRS ou des équipes associées au CNRS. Les comités scientifiques du PEVS qui procéderont à l'évaluation des propositions de recherche favoriseront les recherches interdis-

ciplinaires. Après évaluation, ils se réservent la possibilité de proposer des regroupements d'équipes ou de thématiques.

### Le dossier de présentation du projet de recherche (20 pages maximum) sera constitué de la façon suivante :

#### 1<sup>ère</sup> page. Fiche signalétique du projet :

- titre du projet ;
- identification du coordinateur du projet (nom, prénom, titre et fonction) ;
- coordonnées du laboratoire (adresse, numéro de l'unité, organisme de rattachement, téléphone, fax, mël) ;
- \* Autres participants (liste des laboratoires et des chercheurs, avec mêmes renseignements que précédemment).
- \* Zones ateliers de rattachement (le cas échéant).
- \* Montant des financements demandés au PEVS du CNRS pour la période 2002-2004.
- \* Avis et signatures du directeur du laboratoire et du coordinateur du projet.

#### 2<sup>e</sup> page. Résumé du projet et mots-clés.

Pages suivantes. Présentation détaillée du projet de recherche :

- objectifs du projet vis-à-vis de l'appel d'offres ;
- état de l'art et situation du projet dans la recherche nationale et internationale ;
- le cas échéant, articulation avec les recherches menées dans une ou des « zones ateliers » labellisées par le PEVS ;
- répartition des tâches et calendrier d'exécution ;
- valorisation de la recherche ;
- références et publications des équipes.

#### Dernière page. Présentation du budget demandé au PEVS pour la période 2002-2004 :

- rubriques budgétaires à expliciter (fonctionnement, missions, vacations, etc.) ;
- total du budget ;
- cofinancements éventuels attendus.

<sup>1</sup> C. Lévêque et al. (2000), « Les zones ateliers, des dispositifs pour la recherche sur l'environnement et les anthroposystèmes », *Natures Sciences Sociétés* 8 (4), 44-52.

**Les dossiers seront à adresser en 35 exemplaires, si possible par chronopost, à :**

CNRS

« Programme Environnement, Vie et Sociétés »  
1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon cedex  
À l'attention de Liliane Baduel

Date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) :  
29 mars 2002.

Contacts pour tout problème :

- *scientifique* : Franck-Dominique Vivien, chargé de mission, responsable du suivi de l'appel d'offres, vivien@cnrs-bellevue.fr.

- *administratif* : Liliane Baduel, tél. : 01 45 07 50 45, liliane.baduel@cnrs-bellevue.fr.